Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 5

Artikel: Amédée VII de Savoie, le Comte Rouge, est-il mort empoisonné?
Autor: Olivier, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-31131

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

40me année | N° 5 | Sept.-Oct. 1932

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

AMÉDÉE VII DE SAVOIE, LE COMTE ROUGE, EST-IL MORT EMPOISONNÉ ?

Avis au lecteur.

La notice qui suit était écrite depuis un an lorsque je constatai que j'aurais mieux fait de ne pas l'écrire. Le problème que je discute, de façon que je croyais neuve, avait en effet déjà été posé et résolu, mieux que je n'y pouvais prétendre. J'aurais pu le savoir ; par la *Revue historique vaudoise* (1920, p. 222, communication de M. A. Piaget ; 1927, p. 257, M. E. Cornaz) ; par le Moudon de M. Ch. Gilliard : en 1912 M. Jean Carbonelli, savant médecin et historien, a consacré à la maladie du Comte Rouge une étude érudite et détaillée [1].

Mes quelques pages ne méritent aucun qualificatif de ce genre. Elles sont nées d'un hasard qui me conduisit au *Château de Ripaille* de M. Bruchet [2] pour y rechercher le rôle d'un praticien moudonnais lors de la maladie d'Amédée VII. En présence des dépositions rassemblées dans cet ouvrage, tout médecin serait arrivé sans doute à la même conclusion que moi. Voyant au contraire que M. Bruchet, dans la revue

[1] *Gli ultimi giorni del conte Rosso e i processi per la sua morte,* Pignerol. — Je ne l'ai pas lu. L'estimation rapportée ici sur l'auteur et son travail est de M. Cornaz. J'ajoute que M. Carbonelli est l'auteur de plusieurs autres mémoires importants portant sur l'histoire de la médecine.

[2] Delagrave, 1907.

détaillée qu'il fait des opinions concernant ce procès célèbre, ne fait aucun état des arguments d'ordre médical, je pensai que cela pourrait intéresser le public de suivre une fois de plus, mais par ce côté supposé neuf, un débat qui passionna en son temps le Pays de Vaud et qui, faute d'une solution satisfaisante, se retrouvait vivant sous la poussière de cinq siècles.

On ne cherchera donc ici ni une pièce inédite, ni une discussion des sources ; pas même, on vient de le voir, une conclusion inconnue. Il se peut néanmoins que la plupart des lecteurs de la *Revue historique vaudoise* n'aient pas l'occasion d'étudier le mémoire de M. Carbonelli. De là l'idée que peut-être ils s'accommoderaient de notre simple exposé.

Le texte a été laissé tel qu'il fut rédigé, à un moment où je ne me croyais pas de prédécesseur. Le lecteur fera les corrections nécessaires à cet égard. Je me suis borné à ajouter en note quelques indications empruntées à M. Gilliard et concernant Jean de Moudon.

Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages du *Ripaille* de M. Bruchet.

Le problème. Médecins, apothicaires et chirurgiens mêlés à l'affaire.

Les témoignages les plus augustes ne sont pas nécessairement les plus décisifs. Voici Amédée, comte de Savoie, souverain du Pays de Vaud, qui ne cesse, au cours de sa maladie, d'affirmer qu'il est empoisonné et désigne sans hésiter le médecin, instrument du crime. La haute justice de Savoie, après enquête minutieuse, conclut de même ; et comme, à défaut du médecin, elle détient l'apothicaire, il est dûment condamné. On se procure le cheval d'une femme juive pour le « trayner... parmy la ville de Chambery jusques au lieu où l'on y tailla la teste » (433) et coupa son corps en trois quartiers, mis à saler. Moudon, à titre de première des bonnes villes du Pays de Vaud, en reçoit un pour sa part ; elle l'expose, attestant de la sorte que justice

est faite et bien faite. Et s'il était possible, une preuve plus péremptoire encore devait bientôt être fournie ; celui que beaucoup soupçonnaient d'avoir payé le médecin pour accomplir le crime, le chevalier Othon de Grandson, succomba en combat judiciaire. Dieu même, pouvait-on dire, consacrait la réalité du forfait.

Après quoi, l'un après l'autre, les inculpés vont être disculpés. Ni Pierre de Lompnes, l'apothicaire supplicié en juillet 1393 ; ni le médecin Jean de Grandville mort en prison en 1395, l'un et l'autre après avoir été « géhennés très grièvement » ; ni Othon de Grandson, tué à Bourg le 7 août 1397, n'en retirèrent un bénéfice autre que la réhabilitation de leur mémoire. Encore le premier est-il le seul pour lequel l'accusation ait été retirée définitivement, deux ans après sa mort, et n'ait plus été reprise dès lors. En plus de ces trois victimes, jusqu'à la mère d'Amédée, Bonne de Bourbon, la Grande Comtesse, avait été impliquée, à la suite d'aveux arrachés à Grandville par la torture ; elle dut abandonner la régence après quarante ans de pouvoir et quitter la Savoie ; au bout de cinq siècles, l'accusation continuait à peser sur elle, la propre mère de la victime, d'avoir été l'instigatrice de l'atroce forfait. Et pour Othon — car Grandville n'eût en tous cas été qu'un jouet entre ses mains — accusateurs et défenseurs soutiennent aujourd'hui encore leurs opinions contradictoires.

Notre propos n'est pas de reprendre les arguments avancés pour résoudre ce problème, tel qu'il a été posé jusqu'à présent. Nous ne rechercherons pas quels mobiles peuvent avoir inspiré héros ou comparses du drame ; nous nous abstiendrons de peser les raisons, tirées de leur caractère ou de leur passé, invoquées pour les accabler ou les innocenter ; nous laissons aux historiens la tâche de juger si

Grandville se serait laissé tenter par de grosses sommes ; si la Grande Comtesse était capable de supprimer ce fils qui ne la gênait en rien ; si Grandson, fidèle conseiller du comte, se trouvait maintenant lui en vouloir à mort pour un déni de justice.

Ce que nous avons en vue est tout autre chose. A côté des indices qui peuvent peut-être permettre de sonder les cœurs et les reins de ces personnages si lointains, et qui ont fait l'objet de tant de publications, il en est d'autres qui ont trop peu retenu l'attention ; ce sont l'histoire de la maladie et les preuves de l'empoisonnement, d'après les constatations directes des témoins. C'est à cet examen seul que nous nous attacherons. Nous apportons ainsi dans le débat, non un document nouveau, mais un point de vue nouveau. Les documents eux-mêmes sont ceux que M. Bruchet a réunis dans son bel ouvrage, *Le Château de Ripaille ;* plus particulièrement la Preuve XLVI (p. 404-429), qui reproduit la procédure instruite à la cour de Savoie en août et septembre 1392, le réquisitoire contre Jean de Grandville, le texte de plusieurs de ses ordonnances, les dépositions des témoins interrogés [3].

M. Bruchet n'a point manqué, on le pense bien, de se poser cette même question, après tous les auteurs qui l'ont précédé et qu'il résume. Appuyé sur l'opinion d'un des médecins, Jean de Moudon, et du chirurgien Jean Cheyne, il estime qu'il faut malheureusement renoncer à la conjecture de la mort naturelle. L'examen des matières fécales du mort, l'apparence de sa peau et de ses ongles, ont, dit-il, apporté des preuves si manifestes, si significatives, qu'aucun doute

[3] La procédure est en latin. Pour les emprunts que nous lui faisons, il a paru inutile d'en reproduire le texte original ; nous nous sommes contenté de le traduire.

ne semble permis. Il fait aussi état de la querelle survenue du vivant du prince entre Jean de Grandville et Jean de Moudon. Ce dernier ayant affirmé, devant Grandville et plusieurs témoins, à plusieurs reprises, que son collègue empoisonnait le patient, de puissantes influences s'entremirent pour réconcilier les deux rivaux. Cela finit par un souper auquel Grandville convia son adversaire. Réconciliation trompeuse, car le médecin de Moudon s'aperçut aussitôt que Grandville lui avait fait servir des mets vénéneux et mortifères ; il mourut en effet peu après (66, 411).

Que certaines de ces constatations puissent faire impression et amener même un savant habitué à éplucher les textes, comme M. Bruchet, aux conclusions auxquelles celui-ci donne son adhésion, est compréhensible. Mais si l'on ne se contente pas de l'apparence on ne tarde pas à éprouver la fragilité de ces indices présentés comme si solides. Et si, faisant un pas de plus, on s'attache à la maladie du Comte Rouge, on a la surprise de constater, fortune rare pour un événement de cet ordre et aussi ancien, qu'il est possible de l'identifier avec entière certitude. On peut, sans risquer d'erreur, affirmer qu'Amédée VII n'a pas été empoisonné.

Avant d'entamer cette démonstration, quelques mots sur les représentants de la profession médicale qui sont mêlés à l'affaire ; presque tous empruntés à M. Bruchet, parfois textuellement.

Le comte avait deux médecins ordinaires, maître Bon et maître Luquin Pascal. Maître Bon (Bonus, Homobonus, en italien Omboni), de Ferrare, docteur en médecine et physicien de l'illustre et magnifique comte, ainsi qu'il est désigné lors de sa déposition (419), se trouvait à Chambéry au début de la maladie de son patron ; il arriva à Ripaille trois jours avant la fin. Maître Luquin Pascal porte les mêmes

titres ; rappelé lui aussi, il ne put être là que le dernier jour, ayant dû venir du Piémont (421) [4].

Outre ses deux physiciens officiels, le comte disposait encore d'autres conseillers médicaux. Deux praticiens, l'un et l'autre prénommés Jean, jouissaient de sa confiance et paraissaient fréquemment à la cour. De l'un nous ne connaissons que son prénom, c'est le médecin Jean de Moudon. Le réquisitoire (411) ne le dit pas docteur en médecine mais le présente comme « un physicien honnête et notoirement expert aussi en l'art de médecine » ; et en effet, mandé à Ripaille en attendant les deux médecins qui n'ont encore pu arriver, il s'y comporte en médecin, se faisant montrer les ordonnances de Grandville ; prétention qu'un simple chirurgien n'eût guère pu élever. On s'étonne, après cela, que les notables de Moudon, ses amis, qui déposent à sa place — car il meurt avant l'enquête — l'appellent « feu le médecin maître Jean, sublurgien [chirurgien] de Moudon »... (427). On le placera à un rang un peu en dessous de Pascal et Homobonus [5].

L'autre est le chirurgien Jean Cheyne (Chaynoz, etc.) ; « surligicus de Mouthone » (422) ; « notoirement expert en la science de chirurgie » (410) ; c'est lui qui procédera à l'embaumement [6].

[4] L. Gautier nous apprend que Pascal Luquin, licencié en médecine, médecin du Comte de Savoie, fut reçu gratis bourgeois de Genève, 21 février 1413. *(La médecine à Genève,* 422.)

[5] A cette époque, il y a séparation stricte entre le médecin ou physicien (ces deux termes étant alors synonymes), personnage de la classe supérieure, parfois noble, toujours docte et érudit ; et le chirurgien, tout au plus petit bourgeois, roturier, ne sachant pas le latin et dont les études se limitent à un apprentissage. Il arrive à M. Bruchet d'appeler Jean Cheyne médecin ; c'est un lapsus à éviter. Les sources moudonnaises (Gilliard, 181 s., 240) ne parlent jamais que du chirurgien Jean.

[6] M. Bruchet rend « de Mouthone » par : de Moudon, au Pays de Vaud (422). M. Gilliard montre qu'il ne peut s'agir de Moudon; de Menthon, peut-être.

Enfin, les deux protagonistes et bientôt victimes, Jean de Grandville et Pierre de Lompnes. Grandville (39 ss.) se donne pour le fils d'un gentilhomme de Bohême ; il a étudié à Padoue, Toulouse et Montpellier, voyagé en Orient, été attaché comme médecin à divers grands seigneurs, dont le duc de Bourbon, oncle d'Amédée. Au moment où il rencontre le comte, à Moûtiers, en août 1391, sa fortune est au plus bas ; il n'a qu'une méchante mule, des vêtements râpés ; si bien que l'hôtel ne voulait pas le recevoir. Il réussit pourtant à parvenir jusqu'à Amédée, toujours accueillant, gagne sa faveur, celle de la Grande Comtesse, qui l'attache à son service. Peu de semaines après, le voici richement équipé, il a un bon cheval, un écuyer bien monté, un valet. Sur l'ordre de ses nouveaux maîtres, il passe un mois à Chambéry, chez l'apothicaire Pierre Bellin, en « l'ovriour » [7] duquel (390) lui-même et Pierre de Lompnes préparent force « medicines et aygues », électuaires, potions, bols, onguents et emplâtres. A la mi-septembre, un valet et deux bêtes de bât transportèrent cet arsenal de drogues à Ripaille. A la mi-octobre tout était prêt pour entreprendre la cure désirée autant par Amédée, qui en escomptait son rajeunissement, que par maître Jean, impatient des honneurs et des richesses que le succès devait lui valoir. Peut-être, s'il repasse en sa mémoire certains épisodes de sa carrière, n'est-il pas aussi confiant qu'il veut le paraître ; du moins le réquisitoire relève contre lui que Toulouse et Montpellier l'ont ignominieusement expulsé et que le collège de médecine de Montpellier lui a interdit tout exercice de la médecine (410).

Pierre Fabri de Lompnes fait avec le bohémien itinérant un contraste complet. Sédentaire, bon bourgeois, ayant par

[7] Operatorium, ouvroir ; nous dirions aujourd'hui laboratoire. Cette pièce est déjà alors distincte de celle où l'apothicaire débite ses produits.

son travail acquis pignon sur rue à Chambéry, voici vingt ans qu'il est apothicaire de la cour (41) ; il est aussi attaché à l'hôtel de Bonne de Bourbon en qualité de maître de la cuisine (386).

Le traitement, les ordonnances de Grandville; les preuves de l'empoisonnement.

Le Comte Rouge se plaignait de maux divers, sur lesquels nous reviendrons. Pour commencer, c'est sa calvitie que Grandville attaque ; avec une belle énergie. La tête est rasée, la peau entaillée même, pour rendre plus pénétrante l'action des remèdes ; lessivée et frictionnée « à rebors » avec des préparations nauséabondes et bouillantes ; tout cela, devant un brasier, si bien que le crâne apparaissait tout ensanglanté, en feu ; un emplâtre, bouillant lui aussi, fut appliqué pour finir. Le barbier qui procéda à une partie de ces manœuvres, sous la direction de Grandville, se plaint que les mains lui fassent mal (Perronet Alet, 413) ; la violence des odeurs indispose le prince autant que la brutalité des procédés. Le traitement suit pourtant son cours. Au bout de quatre jours le premier emplâtre est remplacé, après que la tête a de nouveau été rasée et frictionnée. On ne constate pas encore de repousse des cheveux, malgré les promesses de Grandville (Colin Mathieu, 418). Puis enlèvement définitif de l'emplâtre, on ne sait si c'est sur la demande du patient ou sur l'ordre du médecin ; les 21, 22, 24 octobre, le comte chasse, la tête entourée de linges ; ce dernier soir, en rentrant, sa maladie commence.

Au traitement externe s'ajoutent les remèdes internes, électuaires ou bols, sortes de pâtes épaisses ; les dépositions ne s'accordent pas toujours sur leur nature et la fréquence des doses. Grandville y met le mystère qui convient ; ce remède-là, dit-il de l'un d'eux, vient de Chypre. Et comme il

se propose de réparer chez le prince, outre la perte de ses cheveux, celle de sa puissance virile, et de dissiper ses pâles couleurs, il se peut que bols et potions aient visé ces buts-là, plutôt que la repousse de la chevelure. Certaines de ces pilules étaient noires, de la grosseur d'une fève ; d'autres sont enveloppées de papier. L'une, un jour, se trouva si mauvaise qu'Amédée la cracha aussitôt avec une exclamation ; un de ses écuyers, Janin de Champeaux, curieux de se rendre compte, la ramassa et la prit en bouche, pour à son tour la rejeter immédiatement, tant elle était amère (Janin, dans la déposition de Jean Cheyne, 422).

De ces diverses drogues, celles qui furent appliquées sur le crâne, en lessive, frictions, onguents ou emplâtres, ne nous arrêteront pas. Quels que fussent leurs ingrédients, leur emploi sur la peau, même tailladée, ne peut être rendu responsable d'une maladie conduisant à la mort en une semaine. Ils sont d'ailleurs énumérés au long (408), lierre, asa fœtida, bétoine, cumin, aigremoine, sabine, lavande, myrrhe, mêlés à du baume, du vin, du lait, des jaunes d'œufs, du miel, un peu de térébenthine. Composition conforme à la pharmacopée d'alors [8].

De même pour un autre onguent, à la scille (409), destiné spécialement aux membres fatigués et aux «nerfs levés» (?) *(nervi avecti);* il contient des irritants, euphorbe, moutarde, poivre, etc., bouillis dans de l'huile de laurier ; pour en mieux assurer l'action, le membre sera ensuite recouvert d'une peau de bélier enduite de talc. Tout à fait propre à

[8] M. Bruchet, par ses notes des pp. 44, 392, 408 ss., a mis très justement les ordonnances de Grandville et des autres médecins, dont il donne les textes, en parallèle avec l'ouvrage classique à cette époque, le *Circa instans* de Mathaeus Platearius ; ce qui permet d'identifier les divers simples utilisés. — Une version française du *Circa instans,* le *Livre des simples médecines,* a depuis lors été publiée par le Dr P. Dorveaux d'après un manuscrit du XIIIme siècle, Paris 1913.

restaurer les membres fourbus d'un chasseur passionné tel qu'Amédée, au soir d'une longue poursuite dans les bois de Ripaille.

Quant aux électuaires, bols, potions et pilules, ce qui en est connu par les ordonnances dictées par Grandville ou écrites de sa main, telles que les donne le réquisitoire (409-410), ne soulève pas davantage la méfiance. Il y a un électuaire à la limaille, qui devait ramener des couleurs aux joues trop pâles du comte (Pierre de Lompnes, 428), tout comme nous ordonnons aujourd'hui du fer aux anémiques ; une confection à l'aimant, censée agir par sympathie ; des poudres variées. Les principes les plus actifs qui y figurent sont quelques purgatifs : coloquinte, euphorbe, hellébore. Pierre de Lompnes ajoute à la liste un électuaire composé, aux prunes. Tout cela, comme les remèdes externes, ne s'écarte en rien des règles de la médecine de l'époque.

Dira-t-on que les formules dont la justice s'est emparée ne sont que des trompe-l'œil, auxquels Grandville avait donné un air d'innocence, tandis qu'il offrait à son patient des poisons qu'il se gardait de porter sur ses ordonnances ? Fort possible ; et c'est de quoi le Comte Rouge n'a pas manqué de s'aviser. Immobilisé sur son lit de souffrance, il somme son conseil d'intervenir, le presse d'arrêter le médecin félon, de le mettre à la question ; mais, ajoute-t-il, « ne vous fiez pas à ses ordonnances, car il m'a donné bien des choses que nul ne connaît, hors lui et moi, et s'il y en a quelqu'une qui soit mauvaise, il ne l'indiquera pas » (Perronet Alet, 414/5 ; Homobonus, 420). Nous ignorons par exemple si le comte a absorbé le brouet noir « bon pour engendrer enfants », dont la comtesse de son côté aurait dû prendre double dose (Janin de Champeaux 425 et Jean de Chignin 429). On peut le croire, car huit mois et vingt-six jours après la mort de son père naissait une petite Jeanne

de Savoie (43), preuve vivante de l'excellence des remèdes de Grandville, tant que le comte eut confiance en son médecin.

Il n'y a cependant pas lieu d'attribuer d'importance à cette objection, en apparence si forte, que des drogues vénéneuses ont pu être administrées à Amédée sans figurer sur les ordonnances que nous possédons. Nous verrons en effet qu'aucun poison ne peut avoir produit la maladie du Comte Rouge ; cela déjà suffit à trancher la question. Pour le moment, il est intéressant de relever que les médecins ont eu l'occasion de voir à plusieurs reprises les « recettes » de Grandville, telles que versées à l'enquête ; et quoi qu'il se soit, dans chacune de ces occasions, agi des mêmes papiers, l'impression faite sur ceux qui les lisaient n'a cessé de varier, suivant les circonstances.

Ainsi, déjà en août ou septembre, pendant que Pierre de Lompnes et Grandville travaillaient à leurs confections à Chambéry, chez Pierre Bellin, maître Bon était entré dans l'officine ; sur le comptoir étaient des ordonnances du bohémien ; il en prit une. Pierre lui demandant ce qu'il en pensait, il déclara la trouver trop forte, non seulement pour la comtesse mère, à laquelle elle était destinée, mais même pour une personne vigoureuse ; sur quoi l'apothicaire lui arracha le feuillet. Homobonus avait alors renoncé à suivre ce qui se passait là (sa déposition, 420).

Jean de Moudon les voit ensuite. Pour lui, d'emblée, il n'y a pas de doute ; assurément c'est par elles que le souverain est empoisonné ; il le proclame partout (réquisitoire, 411). Enfin, Homobonus et Luquin ont ensemble, ces papiers en mains, une conférence de plusieurs heures avec Grandville, le 1er novembre ; pour en conclure quoi ? Que ce temps ne leur suffit pas pour se faire une opinion (leurs dépositions, 420, 421). Lorsqu'un an plus tard la cour de jus-

tice cherche à leur faire préciser leur sentiment définitif, l'un et l'autre sont loin d'être aussi catégoriques que le bouillant Moudonnais. Maître Bon admet bien que, selon les écrits des auteurs, et avec les réserves dues à la constitution du malade, ces « recettes » ont pu conduire le patient au spasme et à la mort ; il voit toutefois dans la conduite de Grandville plus d'ignorance que de malice. Luquin Pascal n'est pas moins réservé ; pour lui aussi c'est ignorance plus que malice si maître Jean a mal procédé, contre les auteurs de médecine, et si ses remèdes étaient excessifs, appliqués en dehors des époques et des heures convenables (420, 422).

M. Bruchet (66 note 4) attribue ces dernières déclarations si enveloppées, susceptibles d'interprétations variées, au désir des médecins de la cour d'étouffer le scandale. Il est difficile de se ranger à cet avis, si l'on songe aux risques courus par des médecins tentant de cacher, devant la justice, la présence de poisons réellement portés dans ces ordonnances et lorsqu'on voit avec quelle liberté les nombreux autres témoins rapportent tous les faits susceptibles d'incriminer Grandville. Ne peut-on se figurer que les choses ont dû plutôt se passer ainsi : avec les 20 ou 30 substances qui composent une « recette », avec la foi du moyen âge en la vertu de chacun de ces simples et en les règles de leur administration selon les phases du mal, rien de plus naturel pour un expert que de varier dans son appréciation de la même formule, et pour plusieurs experts de ne pas s'accorder. Pour nos médecins, tant qu'ils eurent à faire avec un rival trop heureux, ils ont bien pu être animés d'une certaine jalousie à son égard ; en même temps, leur affection pour leur prince devait les pousser à épouser la cause du malade. Plus tard, leur sang-froid revenu, ils jugèrent avec d'autres yeux et dans un état d'esprit plus impartial. C'est ainsi que, suivant le tempérament de chacun d'eux et le moment où il

voit les mêmes ordonnances, il les décrète dangereuses, ou mortifères, ou simplement mal rédigées, ou enfin se retranche derrière un refus de conclure.

Restent les preuves de l'empoisonnement, non plus telles qu'on peut laborieusement les extraire d'opinions, peut-être tendancieuses, portant sur des formules d'ordonnances; mais cette fois preuves reposant sur des signes constatés chez le malade ou le mort. C'est à elles, nous l'avons vu, que M. Bruchet accorde le plus de valeur. Elles n'en ont aucune La seule chose qu'elles démontrent est la parfaite ignorance des témoins et des experts, la candeur avec laquelle chacun juge de ce qu'il ne peut savoir. Enregistrons-les pour leur intérêt historique, à titre de témoignage de la naïveté du temps ; mais renonçons à les tenir pour démonstratives à l'égard de ce qui nous intéresse ici. Les voici au complet.

Jean Cheyne, revenu à Ripaille trois ou quatre jours avant l'issue fatale, est prié par le comte « de l'oindre d'une huile de camomilles et de lys, que maître Bon, son physicien, et moi, avions faite pour lui ; nous l'avions déjà souvent employée ; ce que je fis par tout le corps, par devant et par derrière ». Appelé là-dessus par la jeune comtesse qui désirait avoir des nouvelles, celle-ci et sa dame de compagnie, Marguerite de Croisy, remarquèrent qu'il avait les mains tout enflées ; lui-même en fut stupéfait et répondit à leurs questions « qu'il ne pouvait se l'expliquer, à moins que ce ne fût pour avoir touché et frictionné le comte ». L'inférence est claire : comme ce n'est pas l'huile qui est vénéneuse, c'est nécessairement le malade qui a dû fournir le poison, passé de son corps dans les mains du chirurgien ! Heureusement Marguerite de Croisy possédait une bague contenant de la licorne ; Bonne de Berry prit le talisman et en toucha les mains de Cheyne en faisant le signe de la croix pour neutraliser le poison (423).

Au même niveau que cette preuve tirée du vivant sont celles tirées du cadavre. Le réquisitoire parle d'abord de clystères (412) donnés par Cheyne ; probablement lorsqu'il procéda à l'embaumement. A la vue des matières ainsi obtenues, « il jugea, conclut et déclara en présence de plusieurs personnes qu'elles étaient vénéneuses et chargées de poison ». Quel poison le bon chirurgien pouvait-il se charger de reconnaître par un examen pareil ? Encore le réquisitoire est-il seul à avancer la chose ; dans la déposition de Cheyne il n'en est pas question.

Ils sont ensuite plusieurs à voir le cadavre, nu, douze heures après le décès : Cheyne (424), Perronet Alet le barbier (415), Guichard Braczard le boulanger (425) ; tous d'accord pour remarquer que les ongles sont noirs ; il est noir dans le dos (Cheyne, Alet), ou noir et rouge (Braczard), comme s'il avait été frappé de verges. De quoi Jean Cheyne (sa déposition) s'étonne fort ; « qu'en si peu de temps il fût aussi noir et corrompu », et Braczard entendit le chirurgien dire, tout triste : « Oh, le traître ! ». Voilà qui paraît de poids à la justice ; elle tient pourtant à s'en mieux assurer et demande l'avis du docteur Bon. Il s'en réfère à Galien : « au livre 6 de son traité *De Interioribus* il est dit que si un homme en bonne santé et usant d'un bon régime meurt brusquement et que sa peau devienne verte et noire, certains pensent que cela indique l'absorption d'une potion empoisonnée » (Homobonus, 421).

On ne songera pas à demander aux médecins et chirurgiens de 1391 d'en savoir davantage. Ce qu'ont vu Cheyne, le barbier, le boulanger, ne soulève pas de critique ; mais comment accorder une valeur quelconque à leur interprétation de ces signes banaux, honorer ceux-ci des épithètes de « manifestes », de « significatifs » ?

Enfin, il y a un autre empoisonnement, auquel M. Bru-

chet semble donner de l'importance comme venant appuyer celui du Comte Rouge ; c'est celui dont Jean de Moudon doit être la victime. Malheureusement tout cet épisode, emprunté au réquisitoire (411), ne reçoit aucune confirmation dans la déclaration notariée que produisirent quatre bourgeois de Moudon (427), le 27 août 1392, en lieu et place du praticien défunt. L'occasion était bonne, pourtant, pour ces amis, de rapporter ce que le feu chirurgien leur avait raconté, lors des nombreuses visites qu'ils lui ont faites au cours de sa maladie [9]. Maître Jean leur parla au long de l'état du prince, comme quoi celui-ci avait été mal soigné par un médecin étranger ; aussi lui, Jean de Moudon, tenait-il que notre seigneur comte, torturé par le fait de son médecin, devait mourir ou rester impotent, à moins que Dieu n'y portât remède. A ces intimes, le médecin vaudois confie tout ce qu'il sait de l'affaire qui tient le pays en suspens, et il ne souffle mot de ce que lui-même serait victime du même gredin ! Pourtant, quelle meilleure preuve pourrait-il donner de ses assertions ? Devant ce silence si surprenant, on est amené à penser que le réquisitoire, dans le récit détaillé qu'il fait du conflit entre les deux confrères, de la réconciliation imposée, du banquet meurtrier, a allégrement brodé, ou tout au moins fait état de bruits auxquels les intimes de Jean de Moudon, mieux informés, n'ont pas voulu donner leur confirmation.

De preuves positives et directes d'un empoisonnement, il n'y a ainsi pas trace ; seulement des assertions, reflets de la crédulité superstitieuse du temps ou de l'ignorance des témoins ; une citation de Galien. Moins que rien.

[9] Il est mort le 28 ou le 29 novembre, quatre semaines après Amédée. (Gilliard, d'après Carbonelli.)

La maladie.

De quoi donc est mort Amédée ?

En apparence, il est jusqu'au 24 octobre 1391 en assez bonne santé. Il a bien eu récemment quelques accidents ; en juillet, à Ivrée, une chute de cheval lui met à mal une épaule (39) ; il recommence en octobre à Ivoire (Perronet Alet 412), mais sans en être sérieusement gêné (Alet 412, Cheyne 422). Ses familiers le trouvent gai, en train, dans son bon état habituel. Lui-même n'est pas aussi satisfait. Son état de calvitie ne nous retiendra pas ; mais sa pâleur, son impuissance surtout, peuvent bien recouvrir des désordres graves quoique encore cachés ; ni l'une ni l'autre ne sont naturelles chez un grand sportif de 31 ans. Il répond, en somme, à la définition ironique, selon laquelle dans tout homme bien portant est un malade qui s'ignore. Tout cela d'ailleurs peut faire supposer une diminution de sa résistance physique ; ce n'est pas la maladie qui va l'emmener en huit jours. Nous avons vu qu'elle commence brusquement, pendant que sa tête est l'objet d'un traitement intensif destiné à lui rendre sa chevelure.

Nous laisserons maintenant, sans suppression ni modification, parler directement les témoins, recueillant non plus leurs opinions ou interprétations, mais l'exposé de ce qu'ils ont vu :

« Comme feu notre sire comte rentrait de cette chasse, vers le coucher du soleil, il se sentit extrêmement fatigué et faible ; il avait la langue enflée et pleine de vésicules blanches ; les mâchoires comme cousues par les dents ; il ne pouvait ouvrir la bouche, même pas bien parler ; il disait aussi que le cou lui faisait mal. Maître Grandville voulut lui faire ouvrir la bouche, pour tâcher d'y introduire l'ex-

trémité de son pouce ; impossible. » (Perronet Alet, barbier du comte, 414).

« Huit jours environ avant la Toussaint, le comte commença à être mal et prit le lit ; disant que les nerfs du corps lui faisaient mal et que la douleur lui répondait *ou cochon*[10] ; [le témoin] vit qu'il ne pouvait avaler, pour la douleur qu'il souffrait au cou ; il ne pouvait même bien parler. » (Janin de Champeaux, chambrier du comte, 425.)

« Le comte étant allé chasser, il prit froid et ne pouvait plus mouvoir le cou » (Pierre de Neuvecelle, damoiseau, 426). Deux jours plus tard, Neuvecelle apporte un renard, dont le comte voulait tirer un remède ; à sa question, « comment il se sentait et s'il avait mal ailleurs qu'au cou, le comte répondit que maintenant c'était par tout le corps et qu'il n'avait plus un membre qui pût lui servir ».

Dans les jours qui suivent, tous les témoins relèvent les plaintes d'Amédée sur ses vives souffrances ; la raideur qui a envahi le corps s'aggrave de crises spasmodiques. Ainsi Perronet Alet (415) : « il eut à plusieurs reprises des spasmes ». Sur ce point, pour une fois, même les médecins sont tous d'accord ; leur diagnostic de « spasme » est unanime. Homobonus (420) dit : « le sire comte est mort de spasme, j'étais présent, je l'ai vu ». Maître Luquin, arrivant la veille du décès, le trouve « affligé à l'extrême par le spasme » (421). Grandville, dans ces heures tragiques qui précèdent immédiatement l'issue fatale et où ses deux collègues le tiennent sur la sellette dans la chambre du sire de Cossonay, pendant que Jean Cheyne monte la garde auprès du moribond, « interrogé quelle était la

[10] A la nuque. En patois vaudois, cotzchon, cotzon : nuque ; rebut de filasse que la fileuse met de côté (Glossaire Bridel). La forme « cochon » est spéciale à la Savoie, Genève, Vaud ; voyez Pierrehumbert (Dictionnaire), à l'article « cotzon ».

maladie de notre seigneur comte, il dit la tenir pour spasmodique » (déposition de Pascal Luquin, 421). Le difficile n'était donc pas de la reconnaître, tous lui donnent son juste nom ; mais de disserter convenablement sur elle ; et là Grandville se troubla : « interrogé si le spasme était suite d'excès ou de défaut [de certaines humeurs], ou de leur manque de proportion par rapport à la matière, il ne donna pas de réponse, mais se soumit à notre miséricorde, disant que ce qu'il avait fait, c'était de bonne foi ». Manquait-il de savoir ? C'est possible ; dans ce moment décisif, il manqua du moins d'assurance.

Après huit jours de souffrances, dans la nuit de la Toussaint au Jour des Morts, du 1er au 2 novembre 1391, Amédée rendit le dernier soupir, sans avoir un moment perdu sa lucidité *(in bono sensu et memoria,* dit Pierre de Lompnes, 428).

Rien de plus aisé, maintenant que nous avons réuni les traits épars de la description du mal, que de lui donner à notre tour son nom moderne. Amédée est mort du tétanos. Il ne peut, c'est ce que tout médecin affirmera, subsister le moindre doute, parce qu'aucune autre maladie ne commence par vous coudre les mâchoires et raidir la nuque, gênant parole et déglutition, pour ensuite envahir tronc et membres par la même contracture douloureuse accompagnée de spasmes, et emmener le patient en une semaine, lui laissant jusqu'à la fin la pleine clarté de l'esprit.

Même un symptôme particulier, que je mentionne ici à part parce qu'il pourrait paraître insolite et ne pas s'accorder avec notre diagnose, ne fait pourtant que la confirmer. Voici comment il est décrit par le barbier Perronet Alet (415) : « notre Sire comte, dans sa maladie, eut à plusieurs reprises des contractures généralisées *(passmum)*[11]

[11] Ailleurs, pasmus, spasmus.

et le ventre si enflé qu'il se le faisait comprimer par un de ses écuyers, pour résister à l'enflure ». Si, d'après ce passage, on se figurait l'abdomen gonflé de gaz, ce serait en effet incompatible avec le tétanos, où il est plat et dur. Par contre, ce qui est fréquent et a même été désigné par un terme spécial (opisthotonus), c'est que la contracture des muscles du dos fasse bomber le tronc en avant, la colonne vertébrale se creusant de façon qu'on peut passer la main entre le dos et le matelas. C'est cet état si caractéristique qu'a noté le barbier et que le comte espérait corriger en se faisant peser sur le ventre [12].

La précision parfaite du tableau dispense d'entamer de longues recherches pour voir s'il existerait peut-être un poison capable d'en reproduire les symptômes. Il n'en existe point qui provoque un état comparable, soit par les éléments de détail du début soit par sa marche progressive. On n'oubliera pas que dès qu'il se sentit gravement atteint Amédée refusa de rien prendre de la main de Grandville, même pas le contre-poison par excellence, la licorne; toute l'évolution des six jours qui suivent aurait ainsi dû être commandée par un poison tétanisant dont le comte n'aurait,

[12] Tous les éléments qui constituent le tableau de la maladie s'enchaînent avec une perfection surprenante, en se confirmant les uns les autres. Sur ce point particulier, l'enflure du ventre, nous apprenons par une autre déposition, celle de l'écuyer Jean de Chignin (429), que les gaz passaient librement ; qu'ainsi l'abdomen ne pouvait être distendu par eux. En effet, Grandville étant venu voir le comte et lui ayant tâté le pouls, lui dit : « Si vous pouviez éternuer, vous seriez hors d'affaire ». A quoi Amédée répondit : « Je faroe meus on pet... ».

On aura peut-être retenu, tout au début, qu'Alet parle de langue enflée et couverte de vésicules. C'est le seul signe qui n'ait rien à voir avec le tétanos ; il eût orienté plutôt vers une esquinancie. Mais outre qu'il est dépourvu de signification spécifique et qu'il n'en est ensuite plus jamais question, on peut d'abord se demander comment il a pu être constaté ; car lorsqu'il est mentionné, Amédée ne peut déjà plus desserrer les dents.

pendant ce temps, plus absorbé de parcelle. C'est là chose impossible.

Et voici qu'un détail encore vient apporter l'ultime confirmation, toute superflue qu'elle soit déjà. On sait que le tétanos est consécutif à une plaie, infectée par un germe spécifique ; en pratique, le plus souvent souillée de terre, de fumier, etc. Elle peut être si insignifiante que le malade en ignore l'existence ; en sorte que même si rien de pareil n'était mentionné à propos de la maladie d'Amédée, la certitude à laquelle nous sommes parvenus n'en serait ébranlée en rien. Or cette plaie, que l'on pouvait attendre mais non exiger, elle a existé. Maître Luquin, dans son appréciation de l'activité de Grandville, nous apprend en effet (422) : « en outre, pour le traitement d'une piqûre qu'il avait à la jambe droite [13] et qui peu de jours avant le spasme le faisait boiter lorsqu'il se hâtait ; cette piqûre que maître Jean [de Grandville] aurait dû ouvrir »... Luquin Pascal est seul à mentionner le fait. On peut s'étonner que Cheyne, le chirurgien, dans le domaine duquel cette plaie mal soignée eût dû rentrer, qui a vu le comte peu de jours avant « le spasme » et se souvient de son épaule endolorie, qui l'a frictionné ensuite sur tout le corps, l'a vu nu après sa mort, n'en dise rien. Le témoignage catégorique de maître Luquin n'en conserve pas moins sa valeur. Comment supposer qu'il ait inventé cette petite plaie, mal soignée, cette boiterie, que tout cela se soit par hasard trouvé fixé juste au moment voulu pour que ces divers signes viennent

[13] Ici quelques mots incompréhensibles, tels que M. Bruchet les reproduit : super cordam urmente (?) a Musterio gresso. Le départ de Moûtiers, auquel la fin fait allusion, remonte à la mi-août. — Mon frère, M. le prof. Olivier, suggère la lecture « tumente », ce qui donnerait au moins à cette phrase barbare un sens possible : le comte aurait eu, in tibia dextra, une blessure (punctura), avec gonflement (tumente) sur le tendon (corda) ?

concorder de façon si plaisante, en 1930, avec la présente démonstration ?

Cette blessure ne tardera pas à être utilisée par les partisans de la mort naturelle. Grandville, dans sa rétractation du 10 septembre 1395, déclare que personne n'est responsable de la mort du prince ; celle-ci est la suite « de la chute où il se blessa le nerf de la jambe, qui conduisit au spasme et pour finir à la mort » (47 note 2). En 1419, le chroniqueur Cabaret raconte que le prince, poursuivant un sanglier, fut renversé par son cheval et « blessé d'une profonde et étroite plaie en la cuisse sur le nerf. Lors le relevèrent ses gens, et chevaucha à Ripaille, et tint à nonchaloir sa plaie... Et au bout de quinze jours lui vint une grave maladie de laquelle se sentant une très amère passion [souffrance] », etc. (52). Pour M. Bruchet, il n'y a là qu'une version « prudente » d'un historien payé par la cour. On peut en négliger les enjolivures, les précisions suspectes ; il reste qu'Amédée avait une blessure à la jambe droite ; blessure négligée, qui le faisait boiter quelques jours avant l'éclosion du mal qui l'emmènera. Exactement, une fois de plus, ce qui cadre avec le tétanos. Luquin Pascal dans sa déposition, Grandville dans sa rétractation, Cabaret dans sa chronique, ne nous offrent pas une version arbitraire, destinée à appuyer une thèse contestable ; ce qu'ils racontent est un simple fait, conforme à ce qui a dû se passer.

C'est donc un sûr instinct qui inspirait la majorité des membres du Conseil lorsqu'ils refusaient d'ajouter créance à l'accusation d'empoisonnement. Louis de Cossonay, leur doyen, était leur interprète lorsque, entendant les imprécations de son maître contre Grandville, il les déclarait injustifiées : « Elas, il fait grand pechié, qui met ce en teste » [au comte] ! (Aymon d'Aspremont, 417) et qu'il

ne voulut point soumettre le bohémien à la torture; « certes je ne le ferai pas, car je ne veux pas damner mon âme » (Homobonus, 420).

Conclusion.

Ce n'est pas dans le caractère des personnages que se trouve la réponse à la question que nous nous sommes posée, mais dans l'histoire de la maladie qui a enlevé le Comte Rouge. Elle est décrite avec des détails si minutieux, si caractéristiques, si concordants, qu'il ne peut subsister aucun doute à son sujet : c'est un tétanos classique. Aucun poison, quel qu'il soit, n'est capable d'en reproduire l'allure.

Après cinq cents ans, les témoignages, frustes mais d'autant plus éloquents, du barbier Perronet Alet, du chambrier Janin de Champeaux, du damoiseau Pierre de Neuvecelle, de l'écuyer Jean de Chignin, du médecin Luquin Pascal, de l'apothicaire Pierre de Lompnes, décousent la bouche contractée du mort et lui permettent enfin de retirer ses accusations. Ni Bonne de Bourbon, ni Othon de Grandson, ni Jean de Grandville, ni Pierre de Lompnes, ni personne, ne doit plus porter le poids d'un crime qui n'a jamais existé.

Janvier 1930. Dr E. OLIVIER.